

République Française  
Département Sarthe (72)  
**Commune de Marçon**

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26/04/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	9	13

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2024, le 26 Avril à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Marçon, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, en séance publique et en session ordinaire, sous la présidence de Madame TROTIN Monique, Maire. Les convocations individuelles comportant l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux Conseillers Municipaux le 19/04/2024. La convocation comportant l'ordre du jour a été affichée le 19/04/2024.

**Présents** : Mme TROTIN Monique, M. RICHARD Jean-Yves, M. GODREAU Bruno, Mme MOREAU Evelyne, M. DE MALHERBE Raymond, Mme BINARD Lydie, M. CHARDRON Yann, Mme GOURIOU Véronique, Mme HERMENAULT Aurélie

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme SINNAEVE Emilie à M. RICHARD Jean-Yves, Mme TROTIN NÉE MARIAUD Patricia à Mme TROTIN Monique, Mme GAGNARD Sylvie à M. DE MALHERBE Raymond, M. DAUDIN Francis à M. CHARDRON Yann

Excusé(s) : M. GENDRON Bernard, M. GHYAMPHY Koffi

**A été nommé(e) secrétaire** : M. DE MALHERBE Raymond

### 2024/057 – Cantine "Le Corbusier-Wogenscky" - demande de classement du mobilier, au titre des monuments historiques

Madame la Maire expose :

**VU** le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

CONSIDERANT que : d'une part, le restaurant scolaire de Marçon, inscrit depuis 2002, a été classé au titre des monuments historiques en totalité par arrêté du 14 septembre 2023 et que le mobilier qu'il contient, dessiné par André Wogenscky et fabriqué en même temps que le restaurant scolaire, avait lui aussi été inscrit en 2002, et d'autre part qu'il s'agit d'un ensemble particulièrement cohérent formant un tout indissociable de son architecture,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De demander le classement au titre des monuments historiques du mobilier dessiné par André Wogenscky pour le restaurant scolaire, ainsi que son classement comme ensemble historique mobilier assorti d'une servitude de maintien dans les lieux,
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à transmettre cette demande à Monsieur le Préfet de Région et à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 29/04/2024  
Le Maire  
Monique TROTIN



Secrétaire de séance  
M. DE MALHERBE Raymond

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'R. de Malherbe', written over a horizontal line.